

dins. Mais en somme Dieu est banni de la ville de Rome; et si l'on veut voir les pompes religieuses de ces jours, il faut aller dans les paroisses suburbaines, où la rigueur gouvernementale laisse encore un peu de liberté à Dieu.

— La grande procession, avant 1870, était celle de Saint-Pierre, présidée par le Souverain-Pontife, et à laquelle prenaient part toutes les paroisses de Rome avec leur croix processionnelle, tous les ordres religieux et le Sacré-Collège comme aussi les autres collèges de la prélature. On en a vu une sorte de réduction, car il fallait la place grandiose de Saint-Pierre pour que le cortège put développer ses magnificences, au congrès eucharistique qui a eu lieu à Rome, et où le pape Pie X porta processionnellement le Saint-Sacrement de la chapelle Sixtine à Saint-Pierre. Le cortège se déroulait suivait l'ordre établi pour les présences; la plus grande partie précédait le Souverain-Pontife, d'autres collèges le suivaient et fermaient la marche. On sait que le Souverain-Pontife paraissait agenouillé devant le Saint-Sacrement, mais en réalité il était assis sur un fauteuil spécial qui lui épargnait la fatigue tout en maintenant l'attitude hiératique voulue par l'auguste sacrement.

— Tous les ordres religieux y avaient leur place, la présence étant réservée aux chanoines réguliers du Latran, en leur qualité de chanoines; les bénédictins passant avant les ordres mendians. Mais on n'y voit pas les jésuites. Ils étaient anciennement obligés de figurer dans ce cortège, mais ils en demandèrent la dispense. Pour l'obtenir, ils se basèrent sur ce que les papes les avaient dispensés de la récitation de l'office en choeur et de toute autre fonction liturgique officielle. La conséquence de cette dispense était celle de ne point assister à la procession du *Corpus Domini*. Elle leur fut accordée